

Déficience auditive et intégration scolaire

Informations sur le handicap, les aménagements scolaires et la compensation des désavantages

Version abrégée

Ce document a été créé à l'intention des enseignants de l'école régulière accueillant dans leur classe des élèves atteints de déficience auditive

Définition de la déficience auditive

La déficience auditive indique une atteinte de la capacité à percevoir les sons pouvant toucher une oreille ou les deux. Elle peut être partielle (malentendance) ou totale (surdit ).

On distingue diff rents types de d ficiences auditives selon la localisation de l'atteinte, le degr  de la perte auditive et l' ge d'apparition de la d ficience (de naissance ou tardive).

D ficience auditive et communication

La communication des  l ves sourds et malentendants est influenc e par le type de surdit , les moyens et aides   la communication utilis s, les appareils auditifs ainsi que les exp riences de communication que l' l ve a v cues.

Les moyens et aides   la communication les plus courants :

- La langue des signes : langue gestuelle formant un syst me linguistique   part enti re.
- Les aides   la communication telles que
 - La lecture labiale
 - Le langage parl  compl t  (LPC) : syst me de codification manuelle des sons autour du visage
 - Le fran ais sign  : m thode alliant le lexique de la langue des signes fran aise   la grammaire de la langue orale fran aise

Les aides auditives :

- Proth ses auditives : amplificateurs de sons
- Implants cochl aires : constitu s d'un implant et d'un processeur vocal externe. Permettent de stimuler directement le nerf auditif lorsque la cochl e n'est plus en mesure de transmettre les sons
- Proth ses auditives par ancrage osseux : implant contournant les parties endommag es de l'oreille et envoyant les sons par conduction osseuse

Les exp riences de communication orale de l'enfant d ficient auditif :

Plus la survenue de la d ficience auditive est pr coce, moins l'enfant aura eu la possibilit  de d velopper le langage oral. En effet, une bonne ou e est n cessaire pour l'apprentissage de la langue orale, de ses structures grammaticales ainsi que pour le contr le de sa propre voix.

Difficult s li es   la communication orale

Les  l ves d ficients auditifs peuvent rencontrer un certain nombre de difficult s dans les situations de communication orale :

- Les appareils auditifs peuvent am liorer l'acc s aux sons mais ne permettent pas de supprimer toutes les difficult s li es   la d ficience auditive. Ils peuvent de ce fait induire d'autres d sagr ments tels qu'une perception intensifi e des sons parasites et une r ception partielle ou d form e des sons.
- Les  l ves d ficients auditifs disposent d'une construction langag re en partie incompl te qui peut induire des confusions de sens.
- Le traitement des informations sonores ainsi que la focalisation de l'attention sur le visuel accroissent la fatigue de l' l ve.

Am nagements p dagogiques, didactiques et techniques

De nombreux am nagements facilitant la participation et l'apprentissage des  l ves d ficients auditifs peuvent  tre mis en place :

- Positionnement de l' l ve face   son interlocuteur
- Gestuelle et mimiques de l'enseignant visibles par l' l ve
- Am nagement de l'environnement de classe de mani re   limiter les bruits de fond et assurer un  clairage efficace

- Communication orale claire et adaptée au niveau du rythme, de la longueur et de la complexité des phrases
- Dissociation de ce qui est dit et ce qui est écrit au tableau de manière à ce que le visage reste visible
- Vérification de la compréhension de l'élève
- Utilisation d'aides visuelles (supports écrits, graphiques)
- Utilisation d'aménagements techniques tels que microphones et amplificateurs, boucles magnétiques et technologies d'assistance
- Pairage (travail en duo lors d'activités nécessitant à la fois de suivre le texte écrit et ce qui est dit, telles que lecture suivie p. ex.)
- Différenciation des supports d'enseignement (longueur des exercices, lisibilité de la police lisible, simplification du vocabulaire)
- Enseignement spécialisé itinérant (soutien pédagogique spécifique)

Certains de ces aménagements peuvent également être bénéfiques à des élèves rencontrant d'autres difficultés, telles que la dyslexie ou la déficience visuelle par exemple.

Compensation des désavantages et déficience auditive

La compensation des désavantages consiste en la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation/formation. En raison de leur handicap et en accord avec les bases légales fédérales, les personnes déficientes auditives sont en droit de bénéficier de mesures de compensation des désavantages.

Mesures de compensation des désavantages possibles :

La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves sourds et malentendants proposée ci-dessous est non exhaustive. Les mesures choisies doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation particulière de chaque élève et de ses besoins. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées et adaptées si nécessaire.

a. Environnement

- Travail/examen dans une pièce séparée (bien éclairée et calme, pour éviter les bruits parasites)

b. Communication

- Communication avec une personne connue et de confiance au lieu d'une personne inconnue (lors de situation d'examen par exemple)
- Mise à disposition d'aides et supports visuels (graphiques, plans, notes ou script de cours, questions d'examen, etc.)
- Structuration des questions compliquées en plusieurs phrases simples
- Contrôle du degré de compréhension de l'information (aides à la compréhension, explications complémentaires)
- Ecriture simultanée des propos oraux tenus par l'enseignant/écriture de certains termes techniques
- Lecture orale des exercices de compréhension orale et non pas utilisation d'une bande sonore (pour que l'élève puisse s'appuyer sur la lecture labiale)

c. Matériel

- Mise à disposition de moyens auxiliaires (spécifiques à la déficience auditive, ordinateur, etc.)
- Mise à disposition d'aides visuelles (supports visuels/écrits, schémas, sous-titres, etc.) au lieu d'aides auditives

- Mise à disposition des notes de cours d'autres élèves, résumés, supports de cours (pour compenser la difficulté à suivre les messages oraux et prendre des notes)
- Assistance personnelle (sous forme d'interprète en langue des signes, de codeur-interprète LPC, d'un enseignant SPS surdité, ou d'un interlocuteur connu lors de situations d'examen avec expert par exemple)

d. Aménagement du temps

- Structuration du travail en séquences limitées dans le temps (surtout lors de séquences orales, en raison de la fatigue occasionnée par la lecture labiale, l'attention portée à la langue des signes ou au LPC)
- Octroi de pauses plus longues (entre examens par exemple)
- Rallongement du temps à disposition pour des exercices, tests, examens, travaux à rendre, matière à apprendre (en raison d'une compréhension de la lecture et d'une structuration de l'écriture de la langue orale laborieuses)
- Octroi de temps pour la préparation (avant examen, exercice, etc.)

e. Forme du travail / du test / de l'examen

- Forme écrite plutôt qu'orale
- Présentation optimisée des exercices (agrandissement, restructuration du texte, supports visuels)
- Passation seul plutôt qu'en groupe
- Guidance plus marquée durant le travail / le test / l'examen
- Division du travail / du test / de l'examen en plusieurs séquences

f. Evaluation

- Appréciation séparée des domaines à évaluer (lors de rédaction de texte : notes différentes pour noter la structure de texte, le vocabulaire utilisé, l'orthographe ; dictées : différencier les mots à apprendre du reste ; poésies : noter le par cœur mais pas l'intonation, etc.)
- Notation adaptée (éventuellement pas de notation) de certains contenus (par exemple musique : pas de note de chant ou de reconnaissance par l'écoute, pas de questions sur la base d'un document audio, pas de dictée, etc.)
- Réduction de la quantité d'exercices (et non pas des objectifs examinés)
- Plus grande tolérance liée à l'exactitude (langue)
- Faire appel à une personne spécialisée dans la déficience auditive lors de l'évaluation (enseignant SPS surdité en mesure de suivre l'élève lors des cours, examens, tests, ECR, etc.)
- La libération de notes dans une branche importante du cursus équivaut à une adaptation des objectifs et remet en question la validité de la certification finale. Une telle pratique devrait en tous les cas faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées (l'élève et ses parents notamment) au cours de laquelle les conséquences possibles sont clairement exposées. Les décisions prises au cours de cette discussion devraient être avalisées par la Direction de l'école ou l'autorité compétente et être consignées dans un document.

Liens vers des documents existants

De nombreux documents renseignant sur la déficience auditive et sur les aménagements scolaires en lien avec celle-ci ont été développés. Des documents français, québécois et suisses permettant de s'informer plus spécifiquement sur des thématiques utiles sont répertoriés dans la version longue de ce document.

Le site Internet de la Fondation CSPS (www.csps.ch) fournit des informations précises par le biais de la plateforme [Surdité 0-20](http://www.csps-szh.ch/surdite) (www.csps-szh.ch/surdite), notamment en ce qui concerne la déficience, la scolarisation et l'accompagnement des enfants et jeunes sourds et malentendants.